INTER-MIGRANTS-SUISSE
HUMANITAIRE, MÉDIATION, CONSEIL
ET DÉFENSE DES DROITS HUMAINS

INMISUISSE - Service International : https://www.inmisuisse.org/

59EME SESSION DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES

Compte-rendu du 07/07/2025

La 27e journée de la 59e session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, tenue le 7 juillet 2025, a été consacrée à l'examen et à l'adoption de plusieurs projets de résolutions liés à la promotion et la protection des droits humains. Ces textes, adoptés pour la plupart sans vote, ont porté sur des thématiques variées allant de la lutte contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre à l'autonomisation économique des femmes, en passant par l'accès aux médicaments, la protection des journalistes et l'impact des nouvelles technologies sur les droits humains.

Ordre d'examen des projets de propositions
Lundi 7 juillet 2025 am & pm

- A/HRC/59/L.2Mandat de l'expert indépendant sur la protection contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre PBI a été Adopté.

Date : 30 juin 2025
Proposée par : 38 États, dont la France, le Brésil, l'Allemagne et le Mexique

Objet de la résolution
Le projet vise à proroger pour trois ans le mandat de l'Expert indépendant sur la protection contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, conformément au mandat initial établi par la résolution 32/2 (2016).

Éléments clés

Reconnaissance du travail accompli
Le Conseil salue les consultations menées, les rapports produits et les visites pays effectuées par l'Expert indépendant.

Prolongation du mandat
Le mandat est renouvelé pour trois années supplémentaires afin de poursuivre les efforts en matière de protection des droits des personnes LGBTQI+.

Appels à la coopération
Tous les États sont appelés à coopérer pleinement avec l'Expert, y compris en facilitant les visites officielles et en transmettant les informations nécessaires.

Soutien logistique
Le Secrétaire général et le Haut-Commissaire aux droits de l'homme sont priés d'assurer les ressources humaines, techniques et financières adéquates.

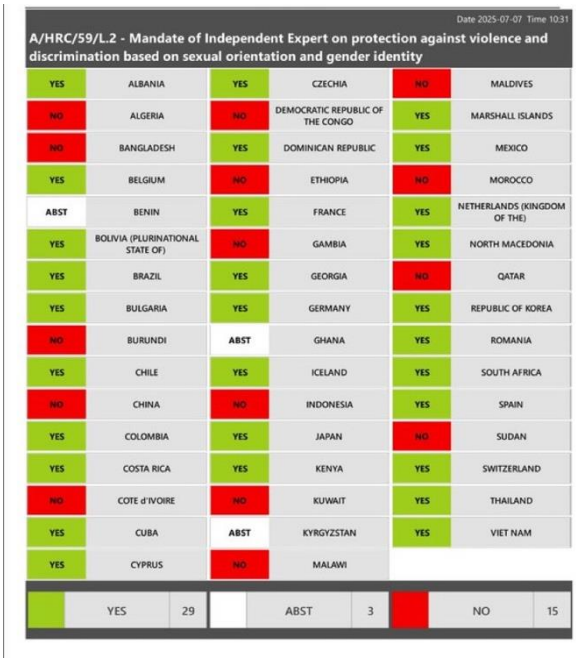

Date 2025-07-07 Time 10:31

A/HRC/59/L.2 - Mandate of Independent Expert on protection against violence and discrimination based on sexual orientation and gender identity

YES	ALBANIA	YES	CZECHIA	NO	MALDIVES
NO	ALGERIA	NO	DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO	YES	MARSHALL ISLANDS
NO	BANGLADESH	YES	DOMINICAN REPUBLIC	YES	MEXICO
YES	BELGIUM	NO	ETHIOPIA	NO	MOROCCO
ABST	BENIN	YES	FRANCE	YES	NETHERLANDS (KINGDOM OF THE)
YES	BOLIVIA (PLURINATIONAL STATE OF)	NO	GAMBIA	YES	NORTH MACEDONIA
YES	BRAZIL	YES	GEORGIA	NO	QATAR
YES	BULGARIA	YES	GERMANY	YES	REPUBLIC OF KOREA
NO	BURUNDI	ABST	GHANA	YES	ROMANIA
YES	CHILE	YES	ICELAND	YES	SOUTH AFRICA
NO	CHINA	NO	INDONESIA	YES	SPAIN
YES	COLOMBIA	YES	JAPAN	NO	SUDAN
YES	COSTA RICA	YES	KENYA	YES	SWITZERLAND
NO	COTE d'IVOIRE	NO	KUWAIT	YES	THAILAND
YES	CUBA	ABST	KYRGYZSTAN	YES	VIET NAM
YES	CYPRUS	NO	MALAWI		

YES	29	ABST	3	NO	15

- A/HRC/59/L.6Les effets négatifs de la corruption sur la jouissance des droits de l'homme a été Adopté sans vote.

Le projet souligne l'impact néfaste de la corruption sur les droits économiques, sociaux et civils. Il plaide pour une gouvernance transparente, un pouvoir judiciaire indépendant, et un environnement propice à la presse libre et aux lanceurs d'alerte.

- A/HRC/59/L.8Accès aux médicaments, vaccins et autres produits de santé dans le contexte du droit de toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible a été Adopté.

La résolution souligne l'importance du droit à la santé physique et mentale, avec un accent sur l'accès équitable et abordable aux produits de santé essentiels, en particulier dans les pays en développement. Elle appelle à renforcer les capacités locales de production, à améliorer la coopération internationale et à lutter contre les obstacles structurels (brevets, logistique, coûts). Le rôle des États, des entreprises et des organisations multilatérales est fortement souligné.

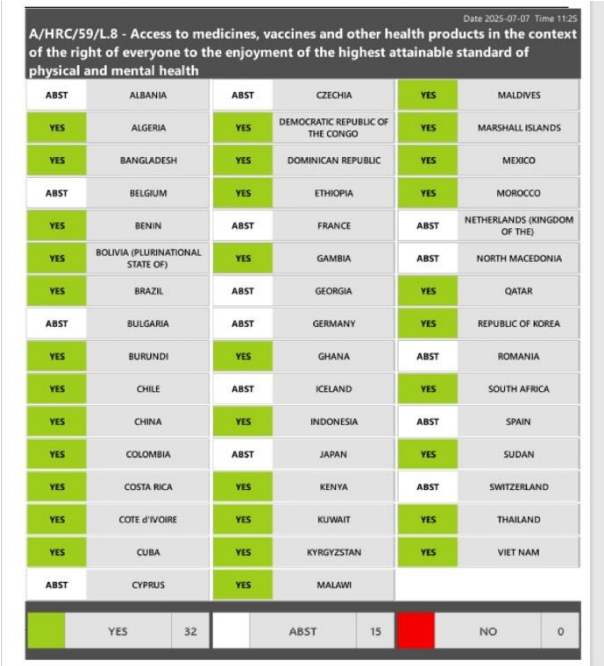

Date 2025-07-07 Time 11:25

A/HRC/59/L.8 - Access to medicines, vaccines and other health products in the context of the right of everyone to the enjoyment of the highest attainable standard of physical and mental health

ABST	ALBANIA	ABST	CZECHIA	YES	MALDIVES
YES	ALGERIA	YES	DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO	YES	MARSHALL ISLANDS
YES	BANGLADESH	YES	DOMINICAN REPUBLIC	YES	MEXICO
ABST	BELGIUM	YES	ETHIOPIA	YES	MOROCCO
YES	BENIN	ABST	FRANCE	ABST	NETHERLANDS (KINGDOM OF THE)
YES	BOLIVIA (PLURINATIONAL STATE OF)	YES	GAMBIA	ABST	NORTH MACEDONIA
YES	BRAZIL	ABST	GEORGIA	YES	QATAR
ABST	BULGARIA	ABST	GERMANY	YES	REPUBLIC OF KOREA
YES	BURUNDI	YES	GHANA	ABST	ROMANIA
YES	CHILE	ABST	ICELAND	YES	SOUTH AFRICA
YES	CHINA	YES	INDONESIA	ABST	SPAIN
YES	COLOMBIA	ABST	JAPAN	YES	SUDAN
YES	COSTA RICA	YES	KENYA	ABST	SWITZERLAND
YES	COTE d'IVOIRE	YES	KUWAIT	YES	THAILAND
YES	CUBA	YES	KYRGYZSTAN	YES	VIET NAM
ABST	CYPRUS	YES	MALAWI		

YES	32	ABST	15	NO	0

- A/HRC/59/L.9Droits de l'homme et solidarité internationale a été Adopté.

Le Conseil réaffirme que la solidarité internationale est un principe fondamental du droit international et un outil essentiel pour la réalisation des droits humains, en particulier dans les pays en développement. Il souligne l'importance d'un partenariat mondial renforcé pour atteindre les objectifs du Programme 2030, appelle à l'augmentation de l'aide publique au développement, et salue le rôle de l'Experte indépendante sur la solidarité internationale.

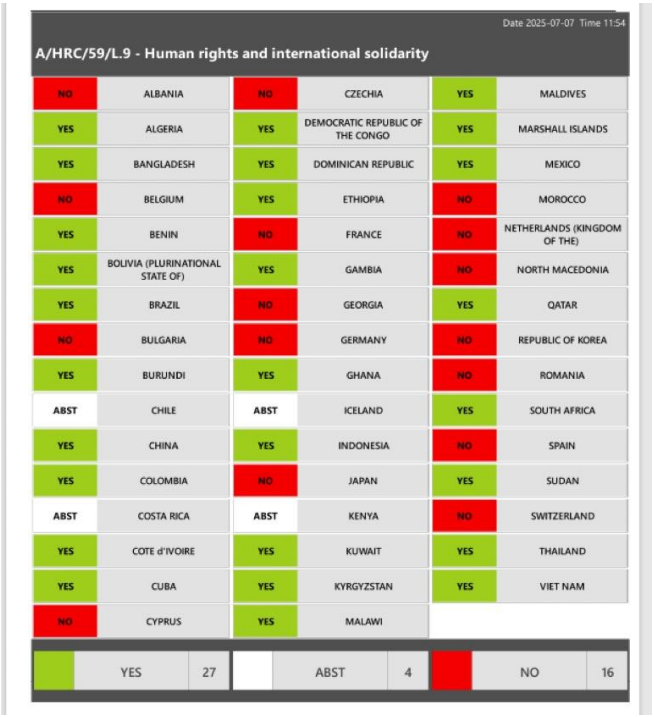

Date 2025-07-07 Time 11:54

A/HRC/59/L.9 - Human rights and international solidarity

NO	ALBANIA	NO	CZECHIA	YES	MALDIVES
YES	ALGERIA	YES	DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO	YES	MARSHALL ISLANDS
YES	BANGLADESH	YES	DOMINICAN REPUBLIC	YES	MEXICO
NO	BELGIUM	YES	ETHIOPIA	NO	MOROCCO
YES	BENIN	NO	FRANCE	NO	NETHERLANDS (KINGDOM OF THE)
YES	BOLIVIA (PLURINATIONAL STATE OF)	YES	GAMBIA	NO	NORTH MACEDONIA
YES	BRAZIL	NO	GEORGIA	YES	QATAR
NO	BULGARIA	NO	GERMANY	NO	REPUBLIC OF KOREA
YES	BURUNDI	YES	GHANA	NO	ROMANIA
ABST	CHILE	ABST	ICELAND	YES	SOUTH AFRICA
YES	CHINA	YES	INDONESIA	NO	SPAIN
YES	COLOMBIA	NO	JAPAN	YES	SUDAN
ABST	COSTA RICA	ABST	KENYA	NO	SWITZERLAND
YES	COTE d'IVOIRE	YES	KUWAIT	YES	THAILAND
YES	CUBA	YES	KYRGYZSTAN	YES	VIET NAM
NO	CYPRUS	YES	MALAWI		

YES	27	ABST	4	NO	16

- A/HRC/59/L.11Le droit à l'éducation a été **Adopté**.

Ce projet insiste sur le droit universel à une éducation de qualité, inclusive et équitable, notamment pour les groupes vulnérables (filles, réfugiés, personnes handicapées). Il appelle à renforcer les financements publics, protéger la liberté académique et faire face aux effets des crises, conflits, changements climatiques et fractures numériques. Les États sont encouragés à rendre ce droit juridiquement opposable et à le promouvoir dans toutes les politiques publiques.

- A/HRC/59/L.13Espace de la société civile a été **Adopté sans vote**.

Le projet réaffirme l'importance d'un environnement sûr et favorable à la société civile. Il rappelle les obligations des États à garantir la liberté d'association, d'expression et de participation, et condamne les représailles contre les défenseurs des droits humains.

- A/HRC/59/L.14Technologies numériques nouvelles et émergentes et droits de l'homme a été **Adopté sans vote**.

Ce texte appelle à l'intégration des droits humains dès la conception des technologies numériques. Il soutient la gouvernance inclusive de l'intelligence artificielle, conformément au Pacte numérique mondial, et demande aux entreprises d'appliquer une diligence raisonnable.

- A/HRC/59/L.15Mandat du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays a été **Adopté sans vote**.

La résolution renouvelle le mandat du Rapporteur spécial et appelle à renforcer la protection des personnes déplacées, notamment face aux crises climatiques, conflits, violences et discriminations croisées (notamment de genre).

- A/HRC/59/L.16Impact des transferts d'armes sur les droits de l'homme a été **Adopté sans vote.**

Le texte alerte sur les conséquences des transferts non réglementés d'armes, qui aggravent les violations des droits humains, les violences fondées sur le genre, et les conflits armés. Il appelle à renforcer les contrôles sur les flux d'armement.

- A/HRC/59/L.18/Rev.1Mandat du Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles a été **Adopté sans vote.**

Le Conseil renouvelle pour trois ans le mandat de ce Groupe de travail, chargé de **lutter contre la discrimination multiple et croisée** que subissent femmes et filles. Il appelle à renforcer la participation des femmes à tous les niveaux, à soutenir les recommandations fondées sur des

données probantes, et à garantir les ressources nécessaires. Le texte insiste sur l'élimination des stéréotypes sexistes et la coopération renforcée entre États, ONU et société civile.

- A/HRC/59/L.20La sécurité des journalistes a été **Adopté sans vote**.

Cette résolution rappelle l'importance d'un journalisme libre et indépendant pour la démocratie. Elle condamne les violences et les menaces contre les journalistes, notamment en période électorale, et appelle les États à garantir leur protection.

- A/HRC/59/L.22Élimination des mutilations génitales féminines a été **Adopté sans vote.**

Ce projet réaffirme que les MGF constituent une violation grave des droits humains. Il appelle à des mesures multisectorielles pour prévenir, sanctionner et réparer cette pratique, tout en soutenant les survivantes.

- A/HRC/59/L.23/Rev.1Autonomisation des femmes et des filles dans et par le sport a été **Adopté sans vote.**

Ce projet de résolution promeut l'autonomisation des femmes et des filles dans et par le sport, en reconnaissant son rôle clé pour la santé, l'éducation, la participation, l'égalité des genres et la réalisation des Objectifs de développement durable, notamment l'ODD 5.

Points clés

- Participation pleine et égale des femmes et des filles dans les activités sportives à tous les niveaux (local, national, international).

- Lutte contre la discrimination et les violences, y compris en ligne, dans tous les milieux sportifs (athlètes, entraîneures, journalistes, fans).

- Promotion du leadership féminin dans les instances de gouvernance du sport.

- Réduction des écarts salariaux, développement d'infrastructures adaptées, soutien aux femmes handicapées dans le sport.

- Encouragement aux médias à mieux représenter les femmes dans le sport et à valoriser leurs réalisations.

Actions recommandées :

- Mise en œuvre de lois et politiques nationales favorables à l'inclusion sportive des femmes.

- Création d'environnements sûrs et exempts de violence.

- Mentorat, renforcement des capacités et formation pour les filles et les femmes dans le sport.

- Organisation, à la 62e session, d'un panel de discussion sur ce thème.

- Demande d'un rapport du Haut-Commissariat sur l'autonomisation des femmes par le sport pour la 65e session.

- A/HRC/59/L.25/Rev.1Accélération des efforts visant à parvenir à l'autonomisation économique des femmes a été **Adopté sans vote.**

Le projet vise à renforcer l'autonomisation économique des femmes et des filles en supprimant les obstacles structurels, juridiques et culturels à leur participation pleine, égale et significative à la vie économique, sociale et publique.

Constats et préoccupations

- Une femme sur dix vit dans l'extrême pauvreté.

- Les femmes sont 30 % moins susceptibles que les hommes d'accéder à l'emploi rémunéré.

- Les stéréotypes, les discriminations et les violences freinent leur participation économique.

- L'accès à la terre, aux ressources naturelles, aux technologies, à l'éducation financière et à la protection sociale reste limité.

- Le travail de soin non rémunéré pèse principalement sur les femmes, aggravant la précarité économique.

Principales recommandations

- Supprimer les lois et pratiques discriminatoires, assurer un accès équitable aux ressources économiques, aux services financiers et à l'éducation.

- Garantir l'égalité salariale et réduire les écarts de pensions.

- Renforcer les systèmes de protection sociale, notamment pour les travailleuses du secteur informel, les mères, les personnes âgées et les femmes handicapées.

- Investir dans les services de garde, les congés parentaux et le soutien aux aidants.

- Favoriser l'entrepreneuriat féminin, l'inclusion dans les chaînes de valeur durables et l'accès aux marchés.

- Promouvoir la participation des femmes dans les processus décisionnels économiques et politiques.

- Combattre les stéréotypes de genre dans l'éducation, les politiques publiques et le secteur privé.

- Encourager la collecte de données sexospécifiques pour orienter les politiques budgétaires inclusives.

Conclusion

Cette journée a marqué une avancée significative dans la reconnaissance de droits fondamentaux au sein des mécanismes onusiens, en soulignant notamment l'importance de l'égalité de genre, de la solidarité internationale et de l'inclusion numérique. L'adoption consensuelle de nombreuses résolutions témoigne d'un engagement commun des États à renforcer la justice sociale, la protection des personnes vulnérables et l'accès équitable aux ressources, dans un contexte mondial en mutation. Le Conseil a ainsi réaffirmé sa volonté d'agir concrètement pour un développement humain respectueux des droits de tous et de toutes.